

Rapport de la commission pour le préavis 2020/08 : modification des statuts de l'ASIA

La commission composée de Claire-Marie Spahr, Sabine Thierrin, et Raphaël Vincent s'est réunie le jeudi 11 juin 2020 à 20h à la salle de Paroisse de Cotterd afin de discuter des modifications des statuts de l'ASIA.

Suite à la décisions prise en fin d'année 2019 de la sortie des quatre communes de l'ARAJ au 31 décembre 2020, les statuts de l'ASIA doivent être modifiés afin de pouvoir répondre aux nouvelles fonctions. (Accueil de jour en milieu familial, préscolaire et parascolaire)

Il en ressort les modifications suivantes :

- Le nom de de l'association qui devient l'ARPEJE (association régionale pour l'enfance et la jeunesse)
- Des changements visant à permettre la constitution d'un réseau d'accueil de jour et d'en assurer la gestion.
- La création d'une clef de répartition des coûts liés à l'accueil de jour entre les 4 communes de l'association. Celle-ci se fera de la manière suivante : pour moitié en proportion de la population de chaque commune et pour moitié en proportion de la consommation des prestations de l'accueil de jour des enfants domiciliés dans chaque commune.

La commission pense que ces nouveaux statuts semblent adaptés aux futures fonctions de l'ARPEJE et qu'ils permettront à l'association d'assumer pleinement ses nouvelles responsabilités. Nous regrettons cependant le manque d'ouverture à la discussion quant à la composition du comité de direction. En effet ce dernier est composé d'un membre par commune et d'un supplémentaire pour la commune siège. Il est regrettable que cette répartition ne tienne pas compte de la contribution financière de chaque commune.

En conclusion, la majorité de la commission vous propose d'accepter les statuts modifiés tels que présentés dans le préavis municipal avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Pour la commission :

Claire-Marie Spahr

Sabine Thierrin

Raphaël Vincent

Cotterd le 11 juin 2020.